

COMMUNES GENEVOISES
et
TIERS-MONDE
1985

*Effort des collectivités publiques genevoises
pour la coopération au développement
et l'aide humanitaire*



édité par la Fédération Genevoise de Coopération



TABLE DES MATIERES

page:

- 1 - Editorial: Un geste librement consenti
- 2 - La Fédération Genevoise de Coopération
- 4 - Quelques précisions
- 5 - Communes de la région Rhône-Lac
- 17 - Communes de la région Arve-Lac
- 32 - Qui travaille avec la Fédération Genevoise de Coopération?
- 33 - Carte de l'effort des communes
- 34 - Encore une statistique, direz-vous!
- 35 - Communes de la région Arve-Rhône
- 57 - Ville et Etat de Genève
- 64 - Liste des membres de la Fédération Genevoise de Coopération

UN GESTE LIBREMENT CONSENTI

Aucune loi, aucune prescription n'oblige les communes genevoises à consacrer une part de leur budget pour des actions de coopération au développement ou d'aide humanitaire. Le geste librement consenti et souvent répété par la grande majorité des quarante-cinq communes du canton est réjouissant. Il est significatif à plus d'un titre.

Il traduit la volonté, de plus en plus répandue chez nous, de participer concrètement à la construction d'un monde plus solidaire tout en donnant une dimension collective à cette action. La coopération au développement donne même à certaines communes l'occasion de... coopérer entre elles.

La diversité des formules adoptées montre bien comment chaque commune a décidé en toute liberté des modalités de son acte selon des critères propres. Cependant se généralise l'habitude de subventionner des projets bien identifiés. Cette manière de procéder présente l'avantage de mieux appréhender la réalité du mal-développement. Et surtout, elle «personnalise» le partenaire. Elle permet une relation.

Démarche logique dans un monde qui tend à devenir un grand village. Logique aussi en raison des nombreuses expériences d'entraide que garde la mémoire collective des communautés villageoises de notre canton. Il n'est pas tellement ancien le temps où de multiples coopératives laitières, d'élevage ou de crédit, ont été créées chez nous pour permettre aux moins favorisés d'améliorer leurs conditions de vie. Une façon de lutter contre le mal-développement.

L'effort des communes genevoises en matière de coopération au développement n'est-il pas le résultat de l'adaptation aux réalités de cette fin de siècle d'une attitude profondément ancrée dans notre tradition, dans notre culture?

Pour son vingtième anniversaire, la Fédération genevoise de coopération (F.G.C.) est heureuse de publier la présente brochure. C'est une première. Ce document est également le témoin de l'importance que nous attachons à la collaboration avec l'Association des communes genevoises inaugurée en 1985. L'objet du rapprochement de nos deux institutions est d'apporter, aux communes qui le demandent, l'appui qu'elles souhaitent en matière de coopération au développement.

Nous formulons le vœu de voir cette collaboration porter de nombreux fruits.

Pour la FEDERATION GENEVOISE
DE COOPERATION

Bernard COMOLI
Président

LA FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION (F.G.C.)

Buts

Interlocutrice privilégiée de l'Etat, de la Ville de Genève, de plusieurs communes du canton ainsi que de l'Association des Communes Genevoises, la Fédération genevoise de coopération a été créée en 1966. Auparavant, quelques mouvements engagés dans des actions de coopération dans le tiers-monde se réunissaient en une « table ronde ». Ils se sont fédérés et organisés pour partager leurs expériences, coordonner leurs actions, informer le public des problèmes posés par le développement et surtout conduire des actions directes en faveur des pays en développement.

La Fédération groupe actuellement 42 organisations. Elle ne perd pas de vue que l'objectif de la coopération au développement est, à terme, de rendre celle-ci superflue. Il s'agit de favoriser, notamment dans les pays du tiers-monde, la mise en place d'instruments et institutions susceptibles d'assurer une croissance répondant aux besoins fondamentaux de la population.

L'information

La présente brochure illustre bien l'effort d'information entrepris par la Fédération. Ses activités d'information (débat publics, expositions, etc.) sont financées par un prélèvement de 1,5 % sur les crédits publics genevois accordés à ses membres pour la réalisation des projets de coopération.

Sélection des projets

L'essentiel de l'action de la Fédération consiste à soutenir des projets de coopération au développement dans le tiers-monde.

Les membres qui désirent obtenir une subvention des collectivités publiques genevoises pour réaliser un programme de développement adressent un dossier à la Fédération. Celle-ci a créé une commission technique - composée de praticiens expérimentés - chargée de l'examen de ces dossiers et qui formule une recommandation en fonction de critères bien définis. Il est utile de préciser que les frais de gestion des associations membres ne dépassent généralement pas 8 % du montant du subside accordé. Enfin, l'assemblée générale de la Fédération donne son aval. Ainsi, en 1985, 47 dossiers ont été remis à la F.G.C., 34 ont été acceptés, 3 ont été refusés. 10 enfin ont été retirés ou font l'objet d'un complément d'étude.

Rapports à fournir

Les membres s'engagent à ne pas solliciter de fonds auprès des collectivités publiques genevoises sans joindre un préavis de la Fédération. Les communes peuvent donc exiger ce document. Les associations s'engagent également à fournir des rapports et à rendre des comptes. Ceux-ci sont examinés par une commission de contrôle, ce qui constitue l'ultime intervention de la F.G.C.

Beaucoup de bénévoles

La Fédération reçoit une subvention du Canton et de la Ville de Genève pour sélectionner et suivre la réalisation des programmes. Cependant, une part importante du travail est le fait de bénévoles.

Un effort reconnu

L'effort discret soutenu depuis vingt ans par la Fédération pour améliorer le volume et surtout la qualité de la coopération au développement est maintenant reconnu. La Confédération, par l'intermédiaire de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, a signé en 1984 un accord avec la F.G.C. pour l'ouverture d'une ligne de crédit de Fr. 900.000.- sur trois ans. Depuis de nombreuses années, la Ville de Genève confie à la F.G.C. le soin d'utiliser la plus grande partie du crédit qu'elle consacre à la coopération au développement. Récemment, le Conseil d'Etat a autorisé le Chef du Département de la Prévoyance sociale à signer un accord avec la F.G.C., officialisant la collaboration efficace entretenue depuis longtemps avec le Canton. Enfin, l'Association des communes genevoises a fait part de son désir de travailler avec la Fédération en vue de coordonner l'action des communes genevoises en matière de coopération au développement.

Aux communes qui en font la demande, la F.G.C. offre volontiers ses services.

REMERCIEMENTS

La Fédération genevoise de coopération tient à exprimer sa vive reconnaissance à l'association Genève - Tiers-Monde qui a été mandatée pour réaliser cette brochure. Nous adressons également nos remerciements aux autorités municipales qui ont accepté de répondre à nos questions.

QUELQUES PRECISIONS:

- **Coopération au Développement:**

C'est une aide à long terme ayant pour but de pallier au sous-développement. L'idée est de soutenir les efforts des pays en développement pour améliorer leurs conditions de vie et de contribuer à mettre ces pays en mesure d'assurer leur développement. Elle s'adresse en priorité aux plus défavorisés.

- **Aide humanitaire:**

C'est une aide ayant pour but à court terme de contribuer, par des actions de prévention ou de secours, au soulagement des souffrances et à sauvegarder la vie humaine, notamment dans les cas de catastrophes naturelles ou de conflit armé.

- **Budget prévu pour 1986:**

Le montant cité porte tant sur la coopération au développement que sur l'aide humanitaire; sauf si cette dernière est prise hors budget.

- **Effort par habitant:**

Selon les communes les recettes fiscales diffèrent. C'est pourquoi le montant versé par habitant ne doit pas être la seule comparaison. Nous avons donc parallèlement indiqué l'aide versée en rapport avec le budget de chaque commune - en pourcentage.

- N'ont pas été pris en considération les montants, versés à des œuvres de bienfaisance ou à titre humanitaire, orientés en Suisse, ou en Europe. Seuls les soutiens en faveur des pays du Tiers-Monde ont été retenus.

- Dans le cas d'associations citées par leur sigle, nous vous prions de vous référer à la liste des membres de la Fédération Genevoise de Coopération.

COMMUNES DE LA REGION

RHÔNE-LAC



COMMUNE DE COLLEX-BOSSY

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	1.000.--
2) Aide humanitaire :	1.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Destiné à un projet non précisé au Bénin	2.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	2.000.--

Fonctionnement :

La commission sociale du Conseil municipal étudie les demandes qui lui sont faites d'associations extérieures et préavise sur les attributions dans le cadre des montants budgétés. La décision est prise par la Mairie.

Les sommes budgétées sont, en gros, maintenues à environ 0,2% du budget de la commune.

Effort par habitant en 1985 :

3,44 Frs./habitant, soit 0,22% du budget global de la commune.



COMMUNE DE DARDAGNY

		<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>		
1) Coopération au développement :		3.000.--
2) Aide humanitaire, incluse sous 1)		
<u>Versements attribués en 1985 :</u>		
1) Coopération au développement :		
- Swissaid, sans affectation précise	500.--	
- Helvetas, sans affectation précise	500.--	
- Déclaration de Berne, sans affectation précise	1.000.--	
- Puits au Niger, Action la Suisse	1.000.--	3.000.--
2) Aide humanitaire :		
- Séisme de Mexico	1.000.--	
- Eruption volcanique en Colombie	500.--	1.500.--
		4.500.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>		5.000.--

Fonctionnement :

Le Maire et son adjoint décident des attributions et des montants alloués sur les multiples sollicitations qui leur sont envoyées. Ceci dans le cadre du poste budgétaire voté à cet effet par le Conseil municipal.

Effort par habitant en 1985 :

5,29 Frs./habitant, soit 0,30 % du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

Le montant global budgété inclut également des aides destinées à des communes suisses, en 1985 Frs. 500.-- ont été versés à la commune de Silenen, pour cause d'avalanche.

COMMUNE DE GENTHOD

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	20.000.--
2) Aide humanitaire, incluse sous le point 1)	

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Helvetas	10.000.--	
- Swissaid	10.000.--	
Plus une petite aide aux associations suivantes :		
- Enfants du Monde	200.--	
- Coup de Pouce Haïti	200.--	
- Frères de nos Frères	200.--	
- Médecins sans Frontières	500.--	
- Terre des Hommes - Suisse	200.--	
- UNICEF	100.--	21.400.--
2) Aide humanitaire :		
- Séisme Mexico	3.000.--	
- Eruption volcanique en Colombie	2.000.--	5.000.--
		26.400.--
		=====

Budget pour 1986 :

- Coopération au développement :		
50% pour Swissaid et 50% pour Helvetas :		
à cette somme se rajoutera une petite aide à différentes associations, un peu comme en 1985.	24.000.--	
- Aide humanitaire ; en cas de catastrophes :	5.000.--	

Fonctionnement :

Les propositions sont faites par la Mairie sur différentes demandes; la décision revient au Conseil municipal, dans le cadre du budget.

La somme globale est, en principe, maintenue à env. 1 % du budget de la commune.

Les fonds concernant l'aide humanitaire sont pris sur un budget " catastrophes " à part.

Effort par habitant pour 1985 :

20,89 Frs./habitant, soit 1,23% du budget global de la commune.

COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement : versés à la Fondation Albert Schweitzer	21.000.--

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement, en fa- veur de l'action de Terre des Hommes :		
- en Mauritanie	18.000.--	
- en Ethiopie, pour l'action blé d'or	5.000.--	
2) Aide humanitaire : en faveur de l'Ethiopie	5.000.--	28.000.--
		=====

Budget pour 1986 :

25.000.--

Fonctionnement :

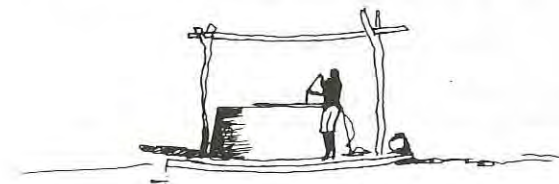
Le Conseil administratif vote sur deux ou trois propositions qui lui sont soumises par des membres du Conseil municipal ou des associations extérieures. Ceci dans le cadre du budget annuel crédité à cet effet.

Cette somme est variable et ne correspond pas à une proportion fixe du budget mais se trouve en augmentation graduelle depuis quelques années.

Les crédits attribués à titre d'aide humanitaire sont des crédits extraordinaires votés selon les circonstances.

Effort par habitant en 1985 :

4,23 Frs./habitant, soit 0,32% du budget global de la commune.



COMMUNE DE MEYRIN

Versements attribués en 1984 :

1) Coopération au développement :	120.000.--	
2) Aide humanitaire :	20.000.--	
	140.000.--	

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- UIPE, Docteur J.-P. Heimann, action en faveur des enfants chiliens à valoir pour 1986	15.000.--	
- Association A.Schweitzer, équipement d'ateliers au Burkina Faso	4.000.--	
- Terre des hommes - Lausanne, garderie au Pérou	15.000.--	
- Association des familles des disparus du Chili, atelier itinérant à Santiago	15.000.--	
- Genève Tiers-Monde, projet de viande séchée au Mali	10.000.--	
- Médecins sans Frontières, pour son action dans le monde	6.000.--	
- CICR, en faveur des détenus politiques dans le monde	10.000.--	
- Association Internationale Réseau pour l'Enfance et la Famille, action en Amérique latine et dans les Caraïbes	10.000.--	
- Comité de Soutien au Peuple Sarahoui impression d'un livre scolaire pour les enfants réfugiés sarahouis	10.000.--	
- Terre des Hommes Suisse, construction de deux écoles dans les bidonvilles haïtiens	20.000.--	
- Association Miblou, action en faveur des enfants défavorisés de l'Inde	10.000.--	
- Groupe Meyrin Tiers-Monde, foyer maternel à Puerto Cabessas au Nicaragua	10.000.--	
- Achat d'un appareil à rayons X pour cabinet dentaire dans un quartier défavorisé à Montevideo en Uruguay	5.000.--	150.000.--
2) Aide humanitaire :		
- Bangladesh, en faveur des victimes du cyclone et du raz-de-marée	20.000.--	
- Mexique, en faveur des victimes du séisme de Mexico	20.000.--	
- Colombie, en faveur des victimes de l'éruption volcanique du Nevado del Ruiz	20.000.--	60.000.--
		210.000.--
		=====
Budget pour 1986 :		170.000.--

SFr.

Fonctionnement :

Le Conseil municipal vote un crédit destiné à l'aide au Tiers-Monde. L'aide humanitaire, en réponse aux catastrophes, est prise hors budget sur un compte de bienfaisance.

La Commission municipale d'aide humanitaire auditionne chaque groupement sollicitateur dont l'action représente un intérêt aux yeux des membres de la commission. Elle donne ensuite son préavis au Conseiller administratif délégué pour les attributions et les montants à distribuer.

Cette somme ne représente pas un pourcentage fixe du budget de la commune et peut varier d'année en année, elle est en augmentation constante depuis 1975.

Effort par habitant en 1985 :

10,45 Frs./habitant, soit 0,71 % du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

Depuis 1977, la commune de Meyrin organise tous les 4 ans, une semaine d'exposition et d'information traitant des problèmes du Tiers-Monde et du mal-développement.

GROUPEMENTS PARTICIPANT À CETTE MANIFESTATION

Différents groupements et associations ont un stand pour présenter leurs activités.

1. Comité de Solidarité avec le Peuple Brésilien
2. Espace Latino-Américain du Centre de Loisirs de Meyrin (6 associations groupées: CAMUR Comité d'appui à la femme dans la résistance, Chili - BIC-BIO organisation culturelle, Chili - Association Pablo NERUDA, Chili - ASPAL association pour le Paraguay libre - Association de soutien à la résistance chilienne, S. Allende - Association SUISSE-URUGUAY - Fédération des syndicats chrétiens de Genève - Maison Vaudagne, Centre de Loisirs de Meyrin)
3. SCOD (Association Coopérative Ecuménique de Développement)
4. Enfants du Monde
5. Déclaration de Berne
6. Caritas Genève (avec montage audio-visuel au stand)
7. Magasins du Monde Genève (avec montage audio-visuel au stand)
8. Groupe Meyrin Tiers Monde
9. Terre des Hommes Suisse Genève
10. Centre de Contact Suisses-Immigrés
11. Centre Europe Tiers Monde
12. Association Groupe Colombie
13. Groupe Education et Libération
14. Paroisse Catholique de Saint-Julien
15. Association Frères de nos Frères
16. Association CARABAYA
17. Développement Solidaire du Centre Ecuménique de Meyrin
18. Genève Tiers Monde
19. Médecins sans Frontières
20. Terre des Hommes Lausanne
21. Association Suisse Albert Schweitzer - Action Sahel
22. Communauté de travail Suissaid, Helvètes, Action de Carême, Pain pour le Prochain
23. ACTNE (Association Coopération Technique Nyon et Environs)
24. Comité de soutien au Peuple Sahraoui
25. Action de Solidarité avec le Nicaragua et El Salvador
26. Comité de Soutien au Peuple Afghan
27. Association Suisse Travailleurs, Etudiants, Femmes, Erythréens
28. Association de solidarité avec l'Erythrée
29. Comité Philippines Libres
30. Association Cap-Vert Genève
31. Association Mémoire pour des Hommes Libres en Argentine
32. Centre d'Echange Permanent
33. Pax Christi
34. Mouvement Populaire des Familles
35. Les Amis de Radio Zones 101,4 FM

Collaborent également à l'organisation de cette semaine d'information:

- L'Association des Habitants de la Ville de Meyrin (A.H.V.M.)
- Le Club des Aînés de Meyrin
- Le Centre de Loisirs de Meyrin
- La Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Meyrin
- Le personnel communal

Les stands, films et débats sont présentés sous la responsabilité des associations ou groupes concernés.

Le Conseiller administratif délégué:
Pierre FACHOUD
Maire



COMMUNE DE MEYRIN

3^{me} SEMAINE D'INFORMATION « TIERS MONDE »

LE MAL-DÉVELOPPEMENT

PROGRAMME DES MANIFESTATIONS

EXPOSITION PERMANENTE

du jeudi 17 octobre 1985 au samedi 26 octobre 1985
de 18 h. 30 à 23 h. 00

à l'aula de l'école des Boudines
10, rue des Boudines

Conférences, débats, films et table ronde
selon programme indiqué au verso

INVITATION CORDIALE À TOUTE LA POPULATION
ENTRÉE GRATUITE

COMMUNE DE PREGNY-CHAMBESY

Versements attribués en 1984 : SFr.

- 1) Coopération au développement : 15.000.--
- 2) Aide humanitaire, incluse sous 1)

Versements attribués en 1985 :

- 1) Coopération au développement :
 - Solidarité Tiers-Monde 2.500.--
 - Terre des Hommes, Genève 2.500.--
 - Terre des Hommes, Lausanne 2.500.--
 - Swissaid 5.000.--12.500.--
- 2) Aide humanitaire :
 - Chaîne du Bonheur, séisme Mexico 2.500.--
 - Chaîne du Bonheur, éruption volcanique en Colombie 2.500.--5.000.--

17.500.--

=====

sur un total budgété de Frs. 20.000.-- en 1985, les Frs. 2.500.-- étant reportés pour le crédit 1986.

Budget pour 1986 : 25.000.--

Fonctionnement :

Une somme en faveur du Tiers-Monde est votée au budget de la commune. Cette somme ne représente pas un pourcentage fixe du budget et peut varier d'année en année.

Les décisions d'attributions sont prises par le Conseil municipal sur proposition de l'Exécutif (Maire et adjoints).

Effort par habitant en 1985 :

7,60 Frs./habitant, soit 0,48 % du budget global de la commune, en tenant compte des montants effectivement versés en 1985.

COMMUNE DE VERNIER

Versements attribués en 1984 : SFr.

- Coopération au développement : 40.000.--

Versements attribués en 1985 :

- 1) Coopération au développement :
 - Terre des Hommes, enfants de Jari en Ethiopie 11.000.--
 - Parrainage d'enfants à Miblou, Inde 1.800.--
 - SEDUC, Centre de formation pour aborigènes en Argentine 30.000.--
 - Action Jeûne Fédéral 3.000.--45.800.--

- 2) Aide humanitaire :
 - Chaîne du Bonheur, victimes du séisme de Mexico 5.000.--
 - Croix-Rouge Suisse, victimes de l'éruption volcanique en Colombie (pris sur le fonds de bienfaisance) 5.000.--10.000.--

- 3) Versement exceptionnel, pris sur le fonds de réserve :
 - Terre des Hommes, enfants du village de Jari, en Ethiopie 79.000.--

134.800.--

=====

Budget pour 1986 : 70.000.--

Fonctionnement :

Une commission sociale discute des projets et en précise les attributions et les montants alloués. Cette commission travaillera dès 1986 sur des projets présentés et gérés par la Fédération Genevoise de Coopération.

La somme destinée à l'aide au Tiers-Monde est en principe maintenue à 0,2 % du budget global de la commune.

Effort par habitant en 1985 :

1,96 Frs./habitant, soit 0,18 % du budget global de la commune; si l'on tient compte du versement exceptionnel, 4,73 Frs./habitant.

COMMUNE DE VERSOIX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	20.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
1) Coopération au développement :	
- Solidarité Tiers-Monde	10.000.--
- Comité en faveur du Peuple Afghan	1.000.--
- Coup de pouce Haïti	1.000.--
- Médecins sans Frontières	1.000.--
	13.000.--
2) Aide humanitaire :	
- Mexique, séisme ; Colombie éruption volcanique	20.000.--
	33.000.--
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	30.000.--

Fonctionnement :

Les attributions sont décidées par le Conseil administratif. Il peut prendre en considération des propositions de Conseillers municipaux. D'une manière générale, il est estimé préférable de financer des organisations au lieu de disséminer les versements.

Effort par habitant en 1985 :

3,80 Frs./habitant, soit 0,36 % du budget global de la commune.



COMMUNE DE BELLEVUE

La commune de Bellevue n'attribue aucun fonds à l'aide au Tiers-Monde, et ne prévoit pas de tels fonds pour 1986.

COMMUNE DE CELIGNY

La commune de Céligny n'effectue aucun versement en faveur du Tiers-Monde, préférant soutenir selon ses moyens des oeuvres d'entraide genevoises. Aucun versement n'est prévu pour 1986, quant au Tiers-Monde.

Il a été toutefois versé en 1985, Frs. 200.-- au CICR, et Frs.20.-- à l'UNICEF.

COMMUNE DE RUSSIN

La commune de Russin ne prévoit aucune somme en faveur du Tiers-Monde, une entraide éventuellement versée, serait destinée à un travail fait dans notre pays.

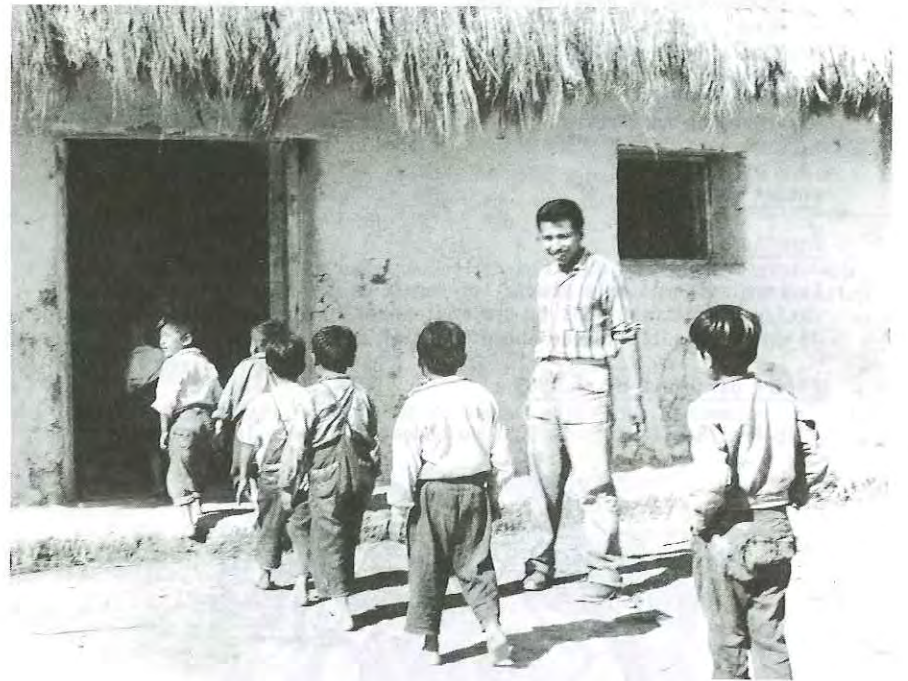
COMMUNE DE SATIGNY

La commune de Satigny ne dispose d'aucun montant à attribuer à l'aide au Tiers-Monde. L'aide apportée aux oeuvres sociales se tourne en priorité vers la Suisse.



COMMUNES DE LA REGION

ARVE-LAC



COMMUNE D'ANIERES

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	7.000.--
2) Aide humanitaire :	<u>2.000.--</u>
	9.000.--

Versements attribués en 1985 :

Coopération au développement :	
- Pérou, crèche dans un bidonville de Lima.	
- Népal, lutte contre la cécité.	
- Mexique, en faveur d'écoles.	
- Chili, oeuvre pour les enfants.	
- Frères de nos Frères.	10.000.--
	=====

Budget pour 1986 : 10.000.--

Fonctionnement :

La commission sociale étudie les demandes qui lui sont adressées, et décide des attributions et des montants alloués. Ceci dans le cadre de la somme budgétée chaque année à cet effet.

Effort par habitant en 1985 :

7,35 Frs./habitant, soit 0,5% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CHÊNE-BOUGERIES

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	10.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Comité Genevois de Soutien au Peuple Afghan - école en Afghanistan	2.000.--
- Association Suisse des Amis d'Haïti - construction d'une école à Furci, Haïti	20.000.--
	22.000.--
	=====

Budget pour 1986 :

La décision concernant les actions en 1986 n'a pas encore été prise.

Fonctionnement :

Une commission sociale examine des propositions faites de l'extérieur, ou même des projets présentés par un Conseiller municipal. La décision est ensuite soumise au Conseil municipal.

Effort par habitant en 1985 :

2,44 Frs./habitant, soit 0,20% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CHÊNE-BOURG

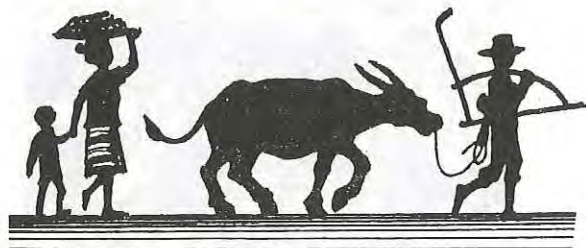
	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	12.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Frères de nos Frères installation de déparasitage de bétail au Tchad.	
- Terre des Hommes, Lausanne - construction d'un collège de forma- tion professionnelle au Togo	11.500.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	30.000.--

Fonctionnement :

Décision du Conseil municipal dans le cadre de l'attribution budgétaire prévue, sur les propositions du Conseil administratif.

Effort par habitant en 1985 :

2,07 Frs./habitant, soit 0,17% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CHOLEUX

	<u>SFr.</u>	
<u>Versements attribués en 1984 :</u>		
Coopération au développement :	7.000.--	
<u>Versements attribués en 1985 :</u>		
Coopération au développement :		
- Amis d'Haïti	2.500.--	
- Association A. Schweitzer action Sahel	2.000.--	
- Amis de Soeur Emmanuelle chiffonniers du Caire	2.500.--	7.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	8.000.--	

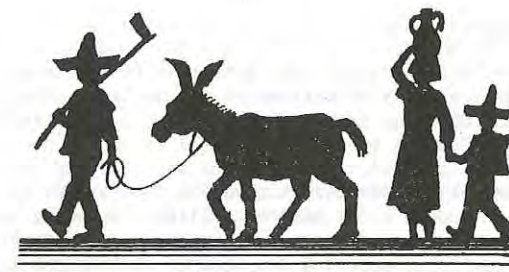
Fonctionnement :

La décision dépend principalement de Monsieur le Maire, sur des propositions qui lui sont faites par des associations.

Cette somme ne représente pas un pourcentage fixe du budget.

Effort par habitant en 1985 :

10,12 Frs./habitant, soit 0,61% du budget global de la commune.



COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	24.000.--
2) Aide humanitaire :	12.000.--
	<u>36.000.--</u>

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Association Suisse des Amis d'Haïti, programme d'éducation en Haïti	3.000.--	
- Mission Catholique Sainte-Marie à Ndélé, Rép. Centre-Africaine, construction d'un puits par forage manuel et financement d'un programme chirurgical pour enfants polio.	20.000.--	23.000.--
2) Aide humanitaire :		
- Association Suisse Roger Riou, village de lépreux à Madagascar	1.000.--	
- Genève Tiers-Monde projet alimentaire au Mali, séchage de viande en milieu nomade.	4.000.--	
- Réfugiés du Soudan	5.000.--	
- Cyclone au Bangladesh	5.000.--	
- Séisme à Mexico	4.000.--	19.000.--
		<u>42.000.--</u>
		=====
<u>Budget pour 1986 :</u>		42.000.--

Fonctionnement :

La commission sociale étudie avec attention les demandes adressées à la commune et décide des attributions et des montants alloués. Les projets présentés sont défendus par les associations sollicitantes devant cette commission.

La commune de Collonge-Bellerive a adopté depuis 1981 la règle de consacrer 1% de son budget à des oeuvres sociales. De cette somme, 40% sont destinés à l'assistance directe aux pays en voie de développement, 40 autres pour cent s'adressent à des oeuvres sociales en Suisse, et les 20 derniers pour cent sont attribués à des aides d'urgence en cas de catastrophes dans le Tiers-Monde ou ailleurs.

Effort par habitant en 1985 :

9,11 Frs./habitant, soit 0,61% du budget global de la commune.

COMMUNE DE COLOGNY

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	60.000.--
2) Aide humanitaire, incluse sous 1)	

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Gemina		
Programme alimentaire en Inde	6.000.--	
Dispensaire médical dans le Sahel	6.000.--	
- Divers dons de Frs. 5.000.--, environ, notamment à Terre des Hommes, les Amis d'Haïti, Enfants du Monde, Médecins sans Frontières etc.	33.000.--	45.000.--
2) Aide humanitaire :		
- Croix-Rouge Suisse, séisme de Mexico	10.000.--	
- Croix-Rouge Suisse, éruption volcanique en Colombie	10.000.--	20.000.--
		<u>65.000.--</u>
		=====

Budget pour 1986 : 75.000.--

Fonctionnement :

Une commission sociale étudie les demandes qui lui sont faites et décide d'une attribution. Si le montant attribué est important, elle fait une recommandation, acceptée par le Conseil municipal.

La somme prévue en faveur du Tiers-Monde représente environ 1% des recettes de la commune, cette proportion étant même en augmentation.

Historique :

Un montant en faveur du Tiers-Monde figure au budget depuis de nombreuses années, bien que dans une moindre proportion; en 1979, il est décidé de suivre le principe du 0,7 % du budget global; cette proportion, en augmentation, se situe près de 1% pour 1985.

Effort par habitant en 1985 :

18,57 Frs./habitant, soit 0,90 % du budget global de la commune.

COMMUNE DE CORSIER

	SFr.	
<u>Versements attribués en 1984 :</u>		
Coopération au développement :	7.350.--	
<u>Versements attribués en 1985 :</u>		
1) Coopération au développement :		
- Aide indirecte, s'adressant à diverses organisations suisses travaillant dans les pays du Tiers-Monde	1.350.--	
- Atelier d'enfants à Lima au Pérou	4.200.--	5.550.--
2) Aide humanitaire :		
- Séisme de Mexico	2.000.--	
	7.550.--	
	=====	
<u>Budget pour 1986 :</u>		
Aide indirecte à diverses associations	1.500.--	
Aide à définir	6.000.--	7.500.--

Fonctionnement :

Les demandes soumises à la commune proviennent de contacts personnels ou de personnes connues du secrétaire de mairie, c'est le cas de l'atelier d'enfants à Lima. La décision quant aux diverses attributions et leurs montants revient en fait à l'adjoint au Maire.

Le Conseil municipal de la commune de Corsier a décidé depuis deux ans déjà d'attribuer chaque année le 1% du total des recettes en faveur d'oeuvres de bienfaisance; celles-ci oeuvrant dans les pays du Tiers-Monde ou ailleurs, notamment dans notre pays, en soutenant des colonies de vacances ou des sociétés régionales n'étant pas exclusivement de caractère caritatif.

Une telle somme en faveur du Tiers-Monde et d'oeuvres de bienfaisance en Suisse existe depuis plusieurs années mais est fixée au 1% des recettes de la commune depuis 1983.

Effort par habitant en 1985 :

4,73 Frs./habitant, soit 0,31 % du budget global de la commune.

COMMUNE DE GY

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	150.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
prévus mais non attribués	250.--
<u>Budget pour 1986 :</u>	500.--
<u>Fonctionnement :</u>	

Une commission étudie en principe les demandes qui lui sont faites, mais de fait la décision repose surtout sur le secrétaire de mairie.

Effort par habitant en 1985 :

1,11 Frs./habitant, soit 0,05% du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

L'aide éventuelle de cette commune se veut plutôt orientée vers la recherche contre le cancer, etc.

COMMUNE DE JUSSY

La commune de Jussy n'accorde pas de fonds à l'aide au Tiers-Monde, mais réserve son appui pour des oeuvres d'entraide suisses.

Cependant à titre exceptionnel, un soutien de Frs. 200.-- a été versé en faveur du peuple sarahoui, en 1985.

COMMUNE D'HERMANCE

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	600.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Frères de nos Frères	200.--
- Terre des Hommes	200.--
- Enfants du Monde	200.--
	600.--
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	600.--
<u>Effort par habitant en 1985 :</u>	
1,04 Frs./habitant, soit 0,05% du budget global de la commune.	



COMMUNE DE MEINIER

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	9.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
1) Coopération au développement :	
- Dons divers de Frs. 1.000.-- à différentes associations dont l'UNICEF, Frères de nos Frères, Swissaid, etc., ceci sans attribution particulière	4.000.--
2) Aide humanitaire :	
- Projet humanitaire en Ethiopie	5.000.--
	9.000.--
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	10.000.--
<u>Fonctionnement :</u>	
La commission sociale de la commune attribue certains fonds à des associations qu'elle connaît, et étudie également des propositions qui lui sont faites par ailleurs.	
Cette somme est, en principe, maintenue à 1% du budget global de la commune, comprenant des soutiens à des oeuvres d'entraide en Suisse.	
<u>Effort par habitant en 1985 :</u>	
6,77 Frs./habitant, soit 0,45% du budget global de la commune.	

COMMUNE DE PRESINGE

Versements attribués en 1984 : SFr.

Une somme de Frs.1.500.-- a été versée à une oeuvre d'entraide en Suisse.

Versements attribués en 1985 :

- Action reconstruction de la ville de la Arena, au Pérou 1.500.--
=====

Budget pour 1986 : 2.000.--

Fonctionnement :

Le Conseil municipal vote chaque année un montant intitulé aide humanitaire qu'il attribue à une action sociale qu'il juge importante, que ce soit en Suisse ou dans d'autres pays.

Cette somme ne correspond pas à un pourcentage fixe des recettes de la commune.

Historique :

Ce poste est prévu au budget depuis 5 ans.

Effort par habitant pour 1985 :

3,53.Frs./habitant, soit 0,20% du budget global de la commune.



COMMUNE DE PUPLINGE

Versements attribués en 1984 : SFr.

Coopération au développement : 3.000.--

Versements attribués en 1985 :

Coopération au développement :
- Fondation MIRHAS, sans affectation particulière 5.000.--
=====

Budget pour 1986 : 5.000.--

Fonctionnement :

Un poste budgétaire en faveur du Tiers-Monde est voté par le Conseil municipal, qui décide des attributions.

Dans le cas d'un soutien attribué en 1984 et 1985 à la Fondation MIRHAS, la sollicitation avait été faite directement au maire par un habitant de la commune de Puplinge en contact avec cette fondation. La proposition avait été soumise et acceptée par le Conseil municipal.

Historique :

Un poste budgétaire en faveur du Tiers-Monde existe depuis 1984. Ce dernier correspond à un pourcentage fixe du budget.

Effort par habitant en 1985 :

2,70 Frs./habitant, soit 0,23% du budget global de la commune.



COMMUNE DE THÔNEX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	28.000.--
2) Aide humanitaire, incluse sous 1)	

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Association des amis d'Haïti	11.000.--	
- Oeuvres en Haute-Volta	4.000.--	
- Terre des Hommes	3.000.--	
- Médecins sans Frontières	2.000.--	
- Amis Suisses de Mère Thérèse	1.000.--	
- Association Cap Vert - Genève	1.000.--	
- Helvetas	1.000.--	
- Pro Longo Maï	1.000.--	
- ATD Quart-Monde	1.000.--	
- Swissaid	1.000.--	
- Mouvement Populaire des Familles, action COMAR à Récife	1.000.--	
- Mission de Soeur Inês Remon, mission intérieure "Indios"	500.--	
- Action du Jeûne Fédéral, formation de jeunes en Afrique du Sud et au Zimbabwe	500.--	
- Soutien au Peuple Sarahoui " une commune, une tente"	500.--	
- Enfants du Monde	500.--	
- Soutien au Peuple Afghan	500.--	29.500.--
2) Aide humanitaire :		
- Chaîne du Bonheur / sinistrés de l'éruption volcanique en Colombie	500.--	

Budget pour 1986 :
non encore défini.

Fonctionnement :

Une commission sociale décide des montants et des attributions allouées sur demande des multiples associations extérieures.

Cette somme est variable, et ne correspond pas à une proportion fixe du budget de la commune.

Effort par habitant en 1985:

3,31 Frs./habitant, soit 0,28% du budget global de la commune.

COMMUNE DE VANDŒUVRES

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	12.000.--
2) Aide humanitaire :	<u>5.000.--</u>
	17.000.--

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Fondation SEVA, U.S.A. lutte contre la cécité au Népal (Plus Frs.2.718.-- récoltés lors d'une manifestation organisée par la commune)	15.000.--	
2) Aide humanitaire :		
- Versement annuel à la Croix-Rouge	<u>5.000.--</u>	
	20.000.--	=====

<u>Budget pour 1986 :</u>	17.000.--
Plus un versement de Frs. 5.000.-- à la Croix-Rouge Internationale	<u>5.000.--</u>
	23.000.--

Fonctionnement :

Les Conseillers municipaux décident directement du soutien qu'ils apportent, dans le cadre du poste, à cet effet voté au budget. Dans le cas de 1985, ils ont soutenu une action connue d'un des Conseillers municipaux, une conférence leur ayant été présentée.

Effort par habitant en 1985 :

11,45 Frs./habitant, soit 0,71 % du budget global de la commune.

QUI TRAVAILLE AVEC LA FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION ?

Régulièrement :

- Carouge
- Lancy
- Meyrin
- Vernier
- Genève Ville

Occasionnellement :

- Collonge-Bellerive
- Cologny
- Meinier
- Vandoeuvres

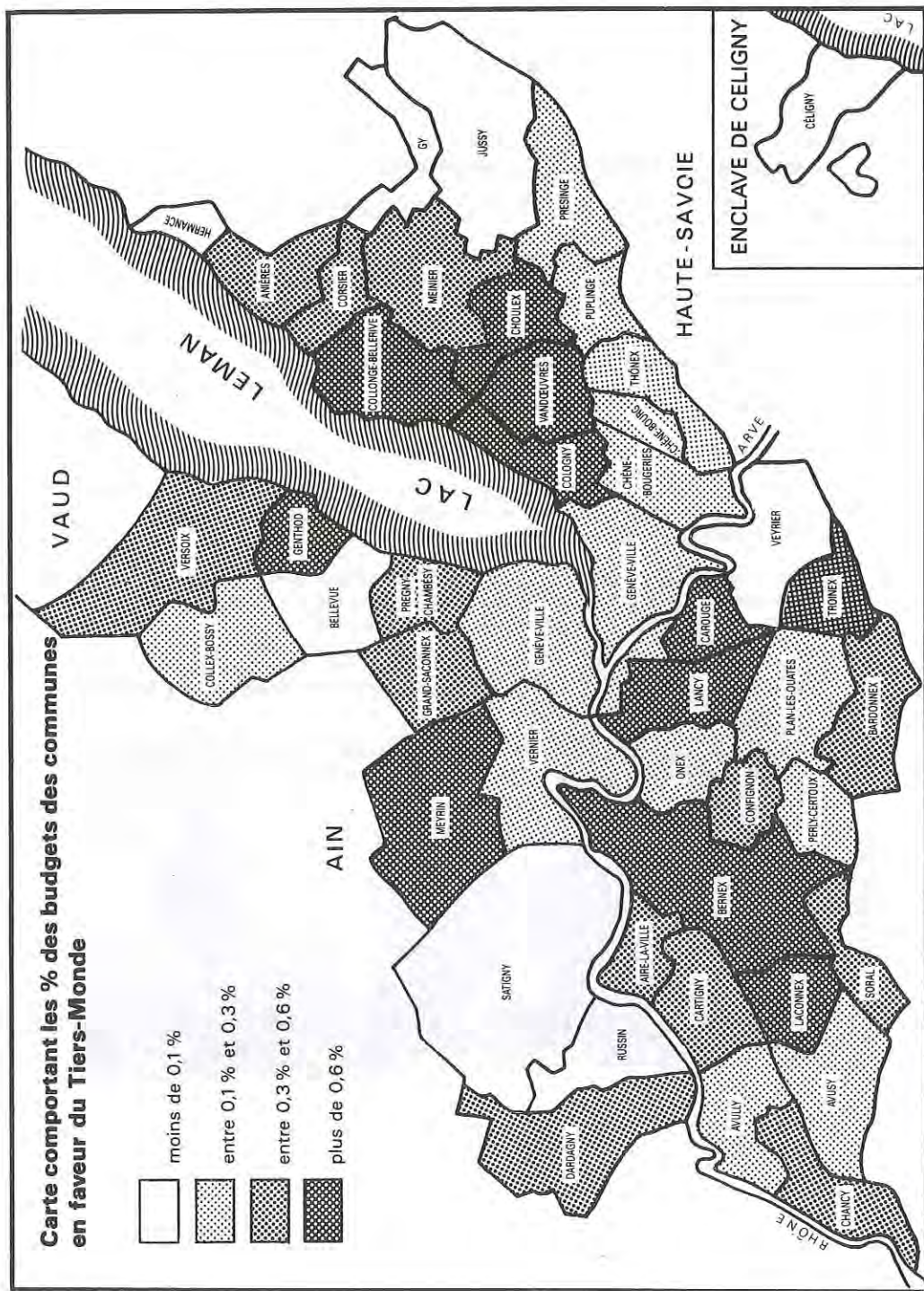
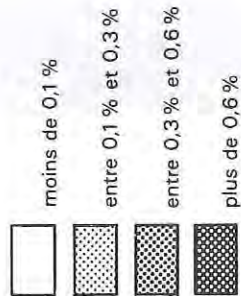
Dès 1986 :

- Onex
- Bernex

Total des fonds attribués en 1985, en faveur du Tiers-Monde, par les collectivités publiques genevoises :

	<u>Aide humanitaire</u>	<u>Coopération au développement</u>	<u>Total</u>
Communes : (total)	Sfr. 280.720.--	Sfr. 1.088.590.--	Sfr. 1.369.310.--
Genève-Ville	430.000.--	622.635.--	1.052.635.--
Etat de Genève	860.000.--	1.500.000.--	2.360.000.--

Carte comportant les % des budgets des communes en faveur du Tiers-Monde



ENCORE UNE STATISTIQUE, DIREZ-VOUS!

Non, ce que nous voulons vous présenter, c'est plutôt une image, une fresque de l'effort des communes, de la Ville et de l'Etat de Genève pour le Tiers-Monde.

Que vos yeux dépassent les chiffres pour percevoir, de l'autre côté du budget, des hommes et des femmes qui se débattent pour leur survie et celle de leurs enfants et, ici, chez nous, dans une salle de débats, des élus qui cherchent une forme de partage et de solidarité efficace.

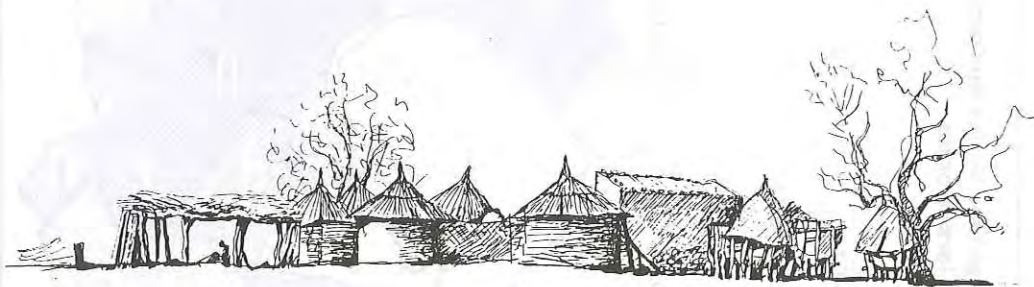
Des photos et des dessins vous aideront à faire cette démarche.

La Fédération Genevoise de Coopération et les nombreuses associations d'aide au développement qui la composent sont là, à votre service, si votre soif de connaître déborde ce simple fascicule.

Si ce que nous faisons n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan, n'oublions pas que l'océan est formé de millions de gouttes d'eau et vous, ami lecteur, vous pouvez être l'une de ces gouttes d'eau.

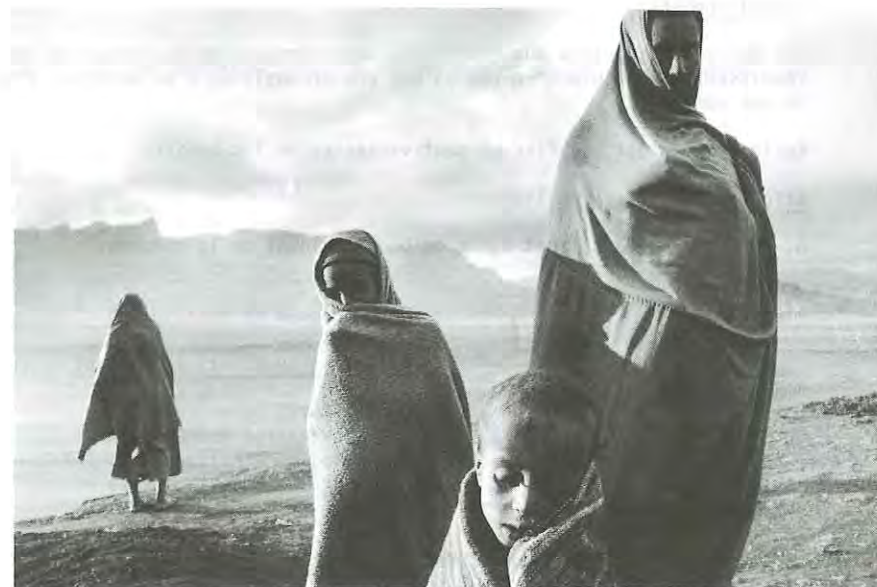
Nous avons pris un réel plaisir à contacter nos communes, nos Autorités, pour sentir ce qu'il y avait derrière ce poste du budget : aide humanitaire ou aide au développement.

Nous souhaitons que cette image de Genève face au Tiers-Monde vous enrichisse d'une dimension nouvelle et vous donne l'envie d'en savoir plus.



COMMUNES DE LA REGION

ARVE-RHÔNE



COMMUNE D'AIRE-LA-VILLE

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	3.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse-Haïti formation de deux enseignants, construction d'une route et d'une école	3.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--

Fonctionnement:

Les Maires et adjoints aux Maires des sept communes de la Champagne se réunissent et discutent en commun sur une proposition d'un habitant d'une de ces communes.

Cette somme n'est pas fixe et peut varier selon les projets.

Effort par habitant en 1985 :

6,38 Frs./habitant, soit 0,43% du budget global de la commune.



COMMUNE D'AVULLY

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	3.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse-Haïti formation de deux enseignants construction d'une route et d'une école en Haïti	3.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--

Fonctionnement :

La commune d'Avully fait partie des sept communes de la Champagne qui décident ensemble d'un montant et d'une attribution sur des propositions d'un de leurs habitants.

Effort par habitant en 1985 :

1,65 Frs./habitant, soit 0,15% du budget global de la commune.

COMMUNE D'AVUSY

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	3.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse-Haïti construction d'une route et d'une école et formation de deux enseignants	3.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--

Fonctionnement :

La commune d'Avusy fait également partie des sept communes de la Champagne qui décident en commun d'un soutien d'une action dans le Tiers-Monde, proposée par un de leurs habitants.

Effort par habitant en 1985 :

5,77 Frs./habitant, soit 0,23% du budget global de la commune.

COMMUNE DE BARDONNEX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	6.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- UIPE, Dr. J.-P. Heimann soins aux enfants, Chili.	2.500.--
- Coup de Pouce Haïti, construction d'une école	1.000.--
- Soeur Marie-Paule Despont, grenier à mil au Tchad	1.000.--
- Eduardo Llosa, soins aux enfants, Argentine	2.000.--
	6.500.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	6.500.--

Fonctionnement

Une commission sociale étudie les propositions et décide des montants alloués et des attributions. L'origine de ces propositions provient des membres mêmes de cette commission.

Cette somme est présentée au budget, elle est votée chaque année.

Historique :

Une somme en faveur du Tiers-Monde est présente au budget de la commune depuis plus de 11 ans.

Effort par habitant en 1985 :

4,27 Frs./habitant, soit 0,38% du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

Dans certains cas, des fonds particuliers pris hors budget ou collectés à cette fin, peuvent être versés, notamment lors de catastrophes : Frs. 25.000.-- avaient été versés lors du tremblement de terre du Frioul.

COMMUNE DE BERNEX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	77.000.--
2) Aide humanitaire :	10.000.--
	87.000.--

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Helvetas sans affectation précise	7.000.--	
- Enfants du Monde formation d'agriculteurs en Colombie	7.000.--	
- Association Cap Vert Genève coopératives de pêcheurs à Brava et Fogo	7.000.--	
- Swisscontact sans affectation précise	7.000.--	
- Frères de nos Frères affectation non précisée	7.000.--	
- Terre des Hommes atelier de menuiserie au Sri Lanka	7.000.--	
- Caritas - micro-réalisation dans le bidonville de Cucuta en Colombie	7.000.--	
- Association A. Schweitzer atelier au Burkina Faso	7.000.--	
- Genève Tiers-Monde éducation, santé et nutrition pour les enfants à Santa Fe de Bogota, Colombie	7.000.--	
- Carabaya développement d'un village péruvien	10.000.--	
2) Aide humanitaire :		
- CICR urgence-sécheresse en Ethiopie	7.000.--	80.000.-- =====

<u>Budget pour 1986 :</u>	90.000.--
---------------------------	-----------

Fonctionnement

La commission sociale étudie les propositions faites par le conseil administratif, et décide des attributions et des montants alloués.

Les propositions font suite à des demandes d'associations, ou parfois d'un Conseiller municipal.

La somme globale budgétée est fixée à $\frac{1}{2}$ centime additionnel.

Historique

L'attribution d'une somme en faveur du Tiers-Monde dans le budget de la commune remonte au-delà de 1970.

Effort par habitant en 1985 :

9,3 Frs./habitant, soit 0,74% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CAROUGE

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	119.683.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
1) Coopération au développement :	
- Genève Tiers-Monde Appui à 5 coopératives de Gao (Mali) pour favoriser la production et la commercialisation de la viande séchée par les Touaregs - 1ère phase	40.540.--
- USCG Programme de reconstruction dans trois départements au Guatemala	40.000.--
- Genève Tiers-Monde Programme intégral et de promotion indigène en faveur des Indiens de Betoyes, Colombie	80.000.--
- Soutien au Peuple Sarahoui, une commune, une tente.	500.--
	161.040.--
2) Aide humanitaire :	
- Croix-Rouge Suisse - Berne, soit :	
Mexico	15.000.--
Colombie	15.000.--
	30.000.--
	191.000.--
	=====

Budget pour 1986 :

Pour la coopération au développement : 180.000.--

Fonctionnement :

Les attributions sont décidées par le Conseil administratif. La Commission Tiers-Monde de la Ville de Carouge donne un préavis. Cette commission, créée en janvier 1981, est présidée par le Conseiller administratif délégué, actuellement Monsieur Jean-Paul SANTONI, assisté d'un secrétaire. Elle est composée de 10 membres dont la moitié est nommée par le Conseil municipal (dans la pratique, un Conseiller municipal par parti) et l'autre moitié par le Conseil administratif (dans la pratique des personnes de la commune connues pour leur intérêt et leur compétence pour les problèmes du Tiers-Monde). Au début du printemps, la Fédération Genevoise de Coopération soumet à la Ville de Carouge quelques projets à choix. La commission se réunit une première fois pour prendre connaissance des dossiers et nommer les rapporteurs (deux par projet). A la deuxième séance, les rapporteurs présen-

tent les projets après avoir pris contact avec les associations responsables. Les préavis sont donnés à la majorité des personnes présentes. Les organisations bénéficiaires de l'aide communale s'engagent à informer la population du déroulement de leur projet. C'est ainsi qu'une petite exposition a été organisée à la bibliothèque municipale, qu'une séance publique d'information s'est donnée à la salle des fêtes et qu'un stand d'information s'est tenu lors de la vogue de Carouge.

Historique :

C'est depuis plus de 20 ans que la Ville de Carouge prévoit un montant à son budget en faveur de l'aide aux pays du Tiers-Monde.

En effet, sur proposition du Conseil administratif, une somme de Frs. 10.000.-- est attribuée au Centre International de Coopération de Genève pour l'achat de machines à une communauté artisanale au Togo, ceci en 1965.

Depuis lors, la somme budgétée n'a cessé d'augmenter pour arriver à Frs. 180.000.-- pour 1986.

Effort par habitant en 1985 :

14,47 Frs./habitant, soit 0,79% du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

En règle générale, la participation communale à l'aide en cas de catastrophes, que ce soit en Suisse, en Europe ou dans d'autres pays du monde, (tremblement de terre, inondation, avalanche, famine, etc.) est décidée en délibérations du Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif.



COMMUNE DE CARTIGNY

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	3.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse-Haïti	
formation de deux enseignants	
construction d'une route et d'une école	3.000.--
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--

Fonctionnement :

Cartigny fait partie des sept communes de la Champagne qui décident de soutenir un projet en commun sur proposition d'un de leurs habitants.

Cette somme peut varier selon les projets et la somme globale demandée sans correspondre au pourcentage fixe des recettes de la commune.

Effort par habitant en 1985 :

5,67 Frs./habitant, soit 0,40% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CHANCY

<u>Versements attribués en 1984 :</u>	<u>SFr.</u>
Coopération au développement :	3.000.--

Versements attribués en 1985 :

Coopération au développement :		
- Association Suisse-Haïti		
formation de deux enseignants,		
construction d'une route et d'une école	3.000.--	
versement préalable (sur 1985)	500.--	3.500.--
		=====

<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--
---------------------------	----------

Fonctionnement :

Le Maire et son adjoint soumettent au Conseil Municipal la proposition faite dans le cadre des sept communes de la Champagne.

Cette somme ne représente pas un pourcentage fixe du budget et peut varier selon les années et les projets.

Effort par habitant en 1985 :

6,19 Frs./habitant, soit 0,32% du budget global de la commune.



COMMUNE DE CONFIGNON

<u>Versements attribués en 1984 :</u>	<u>SFr.</u>
Coopération au développement :	16.500.--

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Solidarité Tiers-Monde	200.--	
- Association Cap Vert - Genève	3.000.--	
- ATD Quart-Monde	2.500.--	5.700.--
		=====
2) Aide humanitaire :		
- CICR, centre médico-nutritionnel		
en Ethiopie	3.000.--	
- Croix-Rouge Suisse, pour les sinistrés		
en Colombie	2.000.--	5.000.--
		=====
		10.700.--
		=====

<u>Budget pour 1986 :</u>	15.000.--
---------------------------	-----------

Fonctionnement :

La commission sociale discute au cas par cas les projets présentés par les associations. Elle décide des attributions et des montants alloués dans le cadre de la somme destinée aux oeuvres sociales établies dans le budget de la commune pour l'année.

Cette somme correspond au 0,35% du budget, mais ne représente pas une proportion systématique.

Effort par habitant en 1985 :

4,33 Frs./habitant, soit 0,33 % du budget global de la commune.

COMMUNE DE LACONNEX

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	1.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse-Haïti, construction d'une route et d'une école et formation de deux enseignants en Haïti	3.000.--
- Attributions à diverses associations sans affectation précise	2.000.--
	5.000.--

Budget pour 1986 :

Cette même somme devrait en principe être reconduite au printemps.

Fonctionnement :

La commune de Laconnex fait partie de la Champagne et décide donc en commun avec les sept autres communes de cette région du projet qu'elles désirent soutenir ensemble.

La proposition provient d'un habitant de leurs communes. Le projet de 1984 avait été proposé par un habitant de Laconnex.

Effort par habitant en 1985 :

11,26 Frs./habitant, soit 0,71 % du budget global de la commune.



COMMUNE DE LANCY

	SFr.	
<u>Versements attribués en 1984 :</u>		
1) Coopération au développement :		
- sur les fonds budgétés	217.000.--	
- sur un fonds de bienfaisance	12.000.--	229.000.--
2) Aide humanitaire incluse sous point 1).		
<u>Versements attribués en 1985 :</u>		
1) Coopération au développement :		
1a) Attribution aux instances soutenues depuis de nombreuses années :		
- Hôpital Dr.Schweitzer - Gabon	5.000.--	
- Léproserie de Nden - Cameroun	5.000.--	
- Association Cap Vert Genève	5.000.--	
1b) Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas :		
- Formation professionnelle dans le secteur forestier Lame Goempa - Bouthan - Helvetas	5.000.--	
- Programme de développement pour paysans habitants de bidonvilles et ouvriers à Surakarta - Indonésie - Pain pour le prochain	5.000.--	
- Promotion des paysans à Santa Cruz - Colombie - Action de Carême	5.000.--	
- Aide aux villages pour la construc- tion des écoles rurales - Rivas - Nicaragua - Swissaid	5.000.--	
1c) Actions soutenues par la Fédération Genevoise de Coopération :		
- Promotion agriculture, formation groupe femmes et développement préventif de la santé La Florida - Pérou - Mouvement Coopération Internationale	15.000.--	
- Association de solidarité avec le Nicaragua et El Salvador. Habitat rural dans le département de Nueva Segovia au Nicaragua	39.000.--	
- Terre des Hommes - Genève - Formation de spécialistes en recherche d'eau au Mali	44.000.--	
- Genève Tiers-Monde - Santé primaire dans des quartiers défavorisés de Ma- nille aux Philippines	42.000.--	
A reporter	175.000.--	

Report page précédente	175.000.--	
1d) Autres aides		
- Solidarité Tiers-Monde		
Actions diverses	5.000.--	
- Swisscontact - Perfectionnement en machi-		
nisme agricole - Nicaragua	5.000.--	
- Action commune Jeune Fédéral	1.000.--	
- Aide aux lépreux et réfugiés en Thaïlande		
" La Lampe Chiang Mai "	500.--	
- Centre de perfectionnement Technique Gve.	20.000.--	
- Enfants du Monde	1.000.--	
- AHLS (action tiers-monde)	500.--	
- Coop. Longo Mai actions diverses	1.000.--	
- Terre des Hommes	1.000.--	
- Coup de Pouce Suisse Haïti	1.000.--	
- Comité de Soutien au Peuple Afghan - projet		
écoles -	15.000.--	
- Association A. Schweitzer au Burkina Faso	1.000.--	
- UIPE, aide aux enfants du Chili	1.000.--	232.000.--
1e) Pris sur le fonds de bienfaisance		
(hors budget)		
- Genève Tiers-Monde, viande séchée au		
Sahel	40.500.--	
2) Aide humanitaire :		
- Croix-Rouge Suisse, éruption volcanique		
en Colombie	10.000.--	
- Croix-Rouge Suisse, séisme de Mexico	10.000.--	
- Croix-Rouge Suisse, cyclone au Bangladesh	5.000.--	
- Médecins sans Frontières	1.000.--	66.500.--
		298.500.--
		=====
<u>Budget pour 1986 :</u>		233.000.--

Fonctionnement :

Le Conseil administratif décide des attributions dans le cadre du budget voté. Les demandes sont pour la plupart présentées par la Fédération Genevoise de Coopération qui se charge de l'étude et de la gestion des projets. Le solde est soumis directement à la décision du Conseil administratif sur des demandes d'autres associations.

L'aide humanitaire est prise, hors budget, sur le fonds de bienfaisance. Les attributions sont faites soit sur proposition du Conseil administratif ou du Conseil municipal, soit sur demande de diverses institutions.

Ce fonds de bienfaisance, dont la gestion est assez souple, peut permettre également un complément pour des projets n'ayant pas pu être financés dans le cadre du budget; c'est le cas du projet Genève Tiers-Monde soutenu en 1985.

La somme budgétée correspond au 0,7% du budget de la commune. Ceci n'inclut pas le fonds de bienfaisance qui est alimenté par ailleurs par les finances de naturalisations sur la commune de Lancy.

Historique :

En 1972, le Conseil municipal reconnaît que le développement mondial est un problème qui concerne tout le monde, donc les habitants de sa commune. Il approuve - à des jugements personnels près - les objectifs de la déclaration de Berne figurant dans les textes de 1968 et de 1970. Il s'engage à promouvoir l'information et la discussion sur ces problèmes dans sa commune ; et à inscrire une participation au développement équivalant au 0,3% du budget communal.

En 1976, un arrêté du Conseil municipal porte ce pourcentage du budget communal attribué au Tiers-Monde à 0,5%.

En 1981, le conseil municipal accepte le principe du 0,7% de son budget attribué à l'aide au Tiers-Monde.

Effort par habitant en 1985 :

9, 92 Frs./habitant, soit 0,7% du budget global de la commune.
12,76 Frs./habitant, en incluant la somme prise hors budget, sur le fonds de bienfaisance.

Remarques complémentaires :

Sur le fonds de bienfaisance sont également prises des sommes attribuées à l'aide sociale en Suisse, soins médicaux, oeuvres de paroisses, etc.



COMMUNE D'ONEX

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
1) Coopération au développement :	29.000.--
2) Aide humanitaire :	7.000.--
	<u>36.000.--</u>
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
1) Coopération au développement :	
- UNICEF	1.000.--
- Action Jeune Fédéral	2.000.--
- Coup de Pouce Haïti	5.000.--
- COMAR MPF	5.000.--
- Enfants du Monde	2.000.--
	15.000.--
2) Aide humanitaire :	9.000.--
	<u>24.000.--</u>
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	30.000.--

Fonctionnement :

Le Conseil administratif de la commune d'Onex est chargé d'étudier les projets d'aide au Tiers-Monde dans le cadre du poste budgétaire voté à cet effet.

Cette commune, comme la plupart des communes, ne dispose pas d'un personnel qualifié pour juger du bienfondé des demandes lui parvenant. Celles-ci sont multiples et émanent de nombreuses associations diverses. Elle confie donc ce travail d'étude de gestion et de suivi des projets à la Fédération Genevoise de Coopération, depuis 1986. Cette fédération soumet donc, pour financement, au Conseil administratif de la commune, certains projets qu'elle juge favorables.

Effort par habitant en 1985 :

1,71 Frs./habitant, soit 0,16 % du budget global de la commune.

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

	SFr.
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	5.000.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
1) Coopération au développement :	
- Association " Coup de Pouce Suisse Haïti " développement d'une école	5.000.--
- Association A. Schweitzer, action Sahel, création de puits et reboisement	500.--
- Solidarité Tiers-Monde, pour le programme 1985	300.--
	5.800.--
2) Aide humanitaire :	
- Mexique, en faveur des sinistrés du séisme	4.000.--
	<u>9.800.--</u>
	=====
<u>Budget pour 1986 :</u>	7.000.--
Une somme sera prévue pour Terre des Hommes.	

Fonctionnement :

Le Conseiller administratif délégué aux affaires sociales, actuellement Madame Simone MENU, propose les attributions. Ses deux collègues Conseillers administratifs donnent leur préavis.

D'autre part, le Conseiller administratif délégué étudie avec les membres de la commission sociale les dossiers pouvant être présentés par l'un ou l'autre des Conseillers municipaux touchés par les problèmes du Tiers-Monde.

La somme votée au budget ne correspond pas à un pourcentage fixe de celui-ci, mais la commission, très sensible aux problèmes du Tiers-Monde, propose d'augmenter cette somme d'année en année.

Quant à l'aide humanitaire, le crédit est voté de façon extraordinaire par le Conseil municipal et correspond, pour l'affectation de 1985, à la somme de Frs. 1.-- par habitant.

Historique :

C'est en 1979 que la commune a prévu pour la première fois, avec un montant de Frs. 300.--, un poste "aide aux pays du Tiers-Monde". Depuis lors, chaque année, ce poste a été augmenté. De 1982 à 1986, il a passé de Frs. 3.000.-- à Frs. 7.000.--.

Effort par habitant en 1985 :

2,65 Frs./habitant, soit 0,14% du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

Le programme soutenu depuis quelques années en Haïti est géré par une personne originaire de la commune et dont le mari est lui-même haïtien.

Une aide, qui serait plus régulière, à titre de coopération pour le développement d'une école, est actuellement à l'étude pour le même projet. Elle fera, pour 1986, l'objet d'un crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	2.500.--
<u>Versements attribués en 1985 :</u>	
Coopération au développement :	
- Helvetas, sans attribution particulière	2.500.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	2.500.--

Fonctionnement :

La décision des montants et des attributions revient au Conseil administratif.

Historique :

Un poste budgétaire en faveur du Tiers-Monde est présent depuis 4 ans, dans le budget voté par le Conseil municipal.

Effort par habitant en 1985 :

1,02 Frs./habitant, soit 0,11 % du budget global de la commune.

COMMUNE DE SORAL

	<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>	
Coopération au développement :	3.000.--
<u>Versements attribués en 1985:</u>	
Coopération au développement :	
- Association Suisse Haïti, formation de deux enseignants et construction d'une route et d'une école en Haïti	3.000.-- =====
<u>Budget pour 1986 :</u>	3.000.--

Fonctionnement :

La commune de Soral fait partie des sept communes de la Champagne qui décident en commun du projet qu'elles désirent soutenir. Ce projet provient en principe d'un habitant d'une de leurs communes.

Cette somme ne correspond pas à un montant fixe ou à un pourcentage fixe des recettes de la commune.

Historique :

Ce montant de Frs. 3.000.-- existe depuis 1984, il était moins important les années précédentes.

Effort par habitant en 1985 :

6,45 Frs./habitant, soit 0,46 % du budget global de la commune.

Remarques complémentaires :

La commune attribue de surcroît un montant de Frs. 1.800.-- à des oeuvres d'entraide en Suisse.

COMMUNE DE TROINEX

Versements attribués en 1984 : SFr.

- 1) Coopération au développement : 25.000.--
- 2) Aide au développement, incluse sous 1).

Versements attribués en 1985 :

Coopération au développement :	
- Pérou, soutien à une crèche et à un institut pour adolescents près de Lima	12.000.--
- Colombie, soutien à deux crèches	8.000.--
- Médecins sans Frontières, affectation non spécifiée	6.000.--
- Comité de Soutien au Peuple Afghan	1.000.--
- Mission contre la lèpre	500.--
- Village pour enfants	500.--
- Enfants du Monde	500.--
- UNICEF	500.--
- Action Sahe1	500.--
- Action Jeune Fédéral	500.--
- Terre des Hommes	100.--
	29.750.--
	=====

Budget pour 1986 : 35.000.--

Fonctionnement

Les décisions, sur proposition de la mairie, sont prises par le Conseil municipal. Pour les petits montants, le Maire prend seul la décision.

La commune préfère agir directement auprès de personnes qu'elle connaît ou avec lesquelles elle est en contact depuis plusieurs années. C'est ainsi qu'elle soutient une crèche et une institution d'adolescents au Pérou, dirigées pour Terre des Hommes par une Suisseuse ayant habité notre région. Il en va de même en Colombie où deux crèches connues d'un des Conseillers municipaux sont aidées.

La somme destinée au Tiers-Monde est en hausse chaque année mais ne correspond pas à un pourcentage précis du budget de la commune.

Historique :

Une somme en faveur de l'aide au Tiers-Monde figure au budget depuis plus de 10 ans.

Effort par habitant en 1985 :

24,80 Frs./habitant, soit 1,53% du budget global de la commune.

COMMUNE DE VEYRIER

Versements attribués en 1984 : SFr.

- 1) Coopération au développement : 10.000.--
cette somme inclut des oeuvres sociales tant dans le Tiers-Monde qu'en Suisse

- 2) Aide humanitaire, incluse sous 1).

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :		
- Inde, projet non spécifié	2.000.--	
- UIPE, sans affectation précise	1.000.--	
- Coup de pouce Haïti	1.000.--	4.000.--
2) Aide humanitaire :		
- Chafne du Bonheur, pour les sinistrés du séisme de Mexico		1.000.--
		5.000.--
		=====

Le solde de la somme budgétée de Frs. 10.000.-- est attribué à des oeuvres en Suisse.

Budget pour 1986 : 12.000.--

Cette somme concerne également des aides sociales en Suisse.

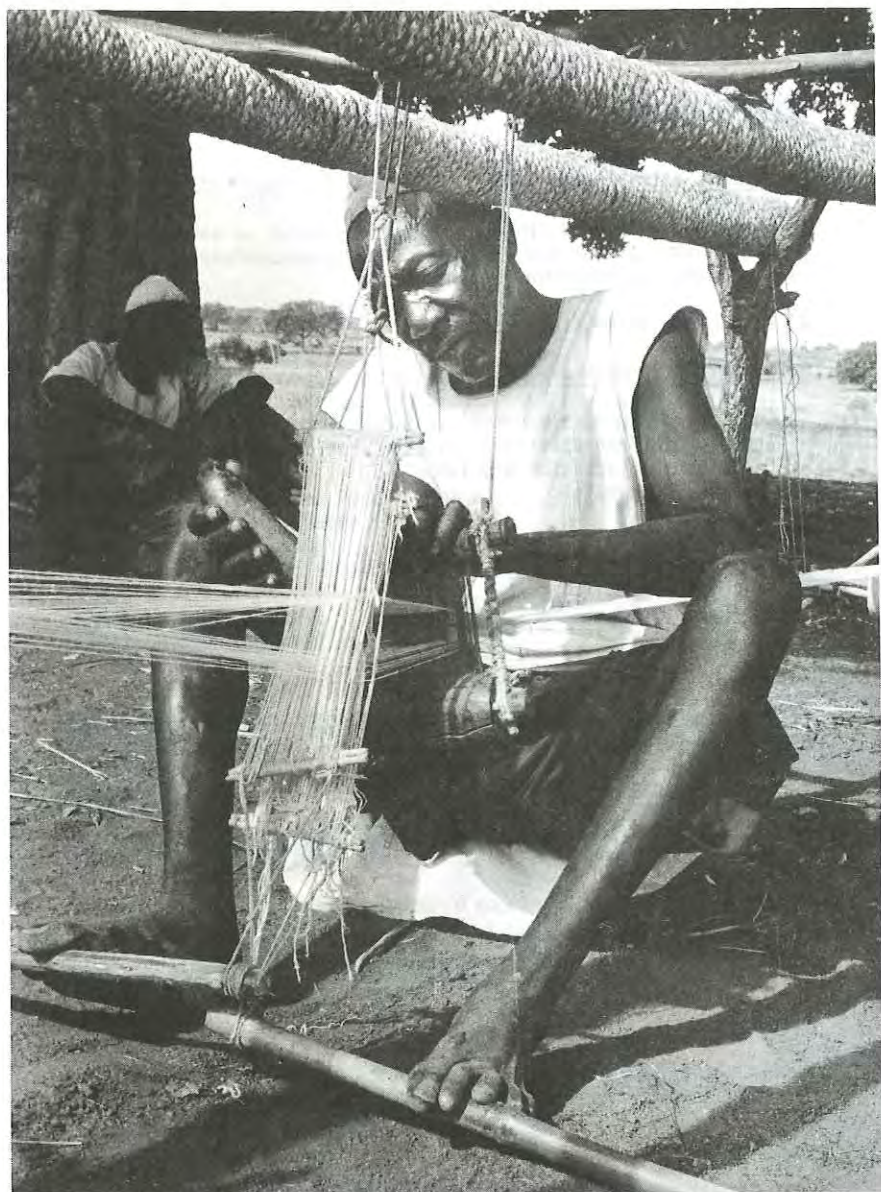
Fonctionnement :

Une commission sociale étudie les propositions faites par les associations extérieures et décide des attributions et des montants alloués.

Ce montant ne correspond pas à une somme fixe, à une proportion précise du budget, mais peut varier.

Effort par habitant en 1985 :

0,77 Frs./habitant, en ne prenant en compte que les sommes destinées au Tiers-Monde, soit 0,05 % du budget global de la commune.



**VILLE ET ETAT
DE GENEVE**



VILLE DE GENEVE

		<u>SFr.</u>
<u>Versements attribués en 1984 :</u>		
1) Coopération au développement :	441.000.--	
2) Aide humanitaire :	85.000.--	726.000.--
		=====
<u>Versements attribués en 1985 :</u>		
1) Coopération au développement :		
a) Par la Fédération Genevoise de Coopération :		
- MCI, éducation d'enfants en Uruguay	48.000.--	
- Association Alborada, prévention sanitaire au Chili	36.065.--	
- USCG, développement agricole au Nicaragua	60.000.--	
- Genève Tiers-Monde, atelier de mécanique pour handicapés au Rwanda	52.500.--	
- CECOTRET, séminaire sur la sécurité sociale, en Amérique Centrale	26.470.--	
- Genève Tiers-Monde, forage et équipement de puits au Burkina Faso	38.000.--	261.035.--
b) Projets divers :		
- Genève Tiers-Monde, séchage de viande au Mali	30.000.--	
- Association A. Schweitzer, atelier au Burkina Faso	32.000.--	
- UIPE, formation des personnes s'occupant des enfants, au Costa Rica	39.600.--	
- Comité d'Action du Jeune Fédéral	10.000.--	
- Association Cap Vert - Genève	10.000.--	121.600.--
2) Aide humanitaire :		
- Attribué à la Croix-Rouge Suisse pour les actions suivantes :		
- Séisme du Mexique	150.000.--	
- Cyclone au Bangladesh	100.000.--	
- Eruption volcanique en Colombie	150.000.--	
- Assistance médico-chirurgicale dans l'hôpital provincial de Kompong Cham, au Pérou	30.000.--	430.000.--
A reporter :		812.635.--

Report :	812.635.--
Aide particulière, par crédit extraordinaire de coopération au développement en 1985 :	
- Reconstruction du village de la Arena au nord du Pérou	240.000.--
	1.052.635.--
	=====

Budget pour 1986 :

1) Coopération au développement, soit 0,22 % du budget de la Ville (comportant un volet pour l'information et le soutien régulier à divers projets)	1.084.865.--
2) Aide humanitaire :	
- La somme attribuée à cet effet dépendra des événements pour lesquels la Croix-Rouge suisse adressera une demande.	
- Comité international de la Croix-Rouge et divers	260.000.--

Fonctionnement :

Les décisions de soutien financier d'un projet en faveur du Tiers-Monde émanent du Conseiller administratif chargé de la coopération au développement et de l'aide humanitaire.

Les sollicitations peuvent provenir de diverses associations, en particulier de la Fédération Genevoise de Coopération qui est pour la Ville un partenaire privilégié étant donné qu'elle peut assurer l'étude, la gestion et le suivi des projets, garantissant ainsi le sérieux des actions menées.

Historique

En 1966, le Conseil municipal décida de créer dès 1967 un poste au budget de la Ville destiné à l'aide aux pays en voie de développement.

De 1967 à 1985, ces crédits ont représenté annuellement environ un pour mille du budget global de la commune.

En 1984, le Conseil administratif de la Ville de Genève a décidé que les problèmes de la coopération au développement et d'aide humanitaire étaient une tâche permanente de la municipalité, et en a désigné un responsable en la personne du Conseiller administratif en charge des Affaires Sociales, des Ecoles et des Parcs.

Suite à l'adoption par le Conseil administratif du " Règlement sur la coopération au développement et l'aide humanitaire ", le budget prévu pour ce poste a été sensiblement augmenté dès 1986.

Parallèlement, la Ville répond chaque année aux demandes d'organisations humanitaires - notamment la Croix-Rouge suisse - et attribue des sommes pour soutenir les actions faisant suite à des catastrophes.

Effort par habitant en 1985 :

Pour 1985, et incluant tous les chapitres du point II : Frs. 6,57 par habitant.

En tenant compte de la seule aide au développement Frs. 3,89 par habitant.

Sans tenir compte du crédit extraordinaire, concernant le village de la Arena au Pérou, point II,2 : 5,06 Frs./habitant.

Pour l'aide humanitaire : 2,68 Frs./habitant.

Remarques complémentaires :

En plus des chiffres cités ci-avant, la Ville de Genève accorde une subvention à la Fédération Genevoise de Coopération pour lui permettre de mener à bien ses activités de sélection et de contrôle des projets. En outre, la Ville de Genève est membre de l'Union Internationale de Protection de l'Enfance (UIPE) qui a développé de nombreux projets d'aide à l'enfance dans le Tiers-Monde. Enfin, la Ville de Genève soutient financièrement l'organisation annuelle d'un Festival Médias Nord-Sud mis sur pied par l'Institut universitaire d'études du développement.



ETAT DE GENEVE

Versements attribués en 1984 :

Coopération au développement :

SFr.

1.322.600.--

Versements attribués en 1985 :

1) Coopération au développement :

Versements budgétés : Frs. 1.500.000.--

Versements effectivement attribués :

- UIPE, Développement intégré, Casamance, Sénégal 99.733.--
- Association des guides de la montagne de la Suisse - Bureau des guides à Huaraz, Pérou 60.000.--
- UIPE, Scolarisation des enfants et formation professionnelle des jeunes du Liban 147.926.--
- Fondation MIRHAS, Habitat populaire au Cameroun 55.000.--
- Association des Centres médico-éducatifs, Chili, dispensaire médico-éducatif de Barrio-Norte, Concepcion, Chili 19.198.--
- Terre des Hommes Genève - Distribution production et entretien d'outils en Erythrée 76.670.--
- Aide suisse à l'action communautaire en Haïti - Une adduction d'eau et construction d'un local à Baptiste, Haïti 40.000.--
- Accueil Tiers-Monde, centre salésien de formation professionnelle à Dacca, Bangladesh 55.000.--
- CECOTRET - Séminaires sur la sécurité sociale au Costa Rica, Panama et Honduras 26.470.--
- Terre des Hommes, Genève - Ecole-atelier de mécanique "Cepromin", Oruro, Bolivie 75.000.--
- Caritas, Genève - Développement rural à Asillo, Pérou 75.000.--
- CTMC - Projet de réhabilitation rurale, Ile de la Gonave, Haïti 73.320.--
- CECOTRET - Réhabilitation et formation pour la jeunesse, Silveira House, Harare, Zimbabwe 39.800.--

A reporter :

843.117.--

Report		843.117.--	
- Education et Libération - Pavillons d'écoles à Ciudad Sandino, Managua, Nicaragua		39.700.--	
- Genève Tiers-Monde - Fabrication de viande séchée, Gao, Nord du Mali		50.000.--	
- UCJG - SEDUC - Formation intégrale pour les aborigènes en Argentine		60.000.--	
- Frères de nos Frères - Développement en bidonvilles à Bombay et Poona, Inde		57.000.--	
- Genève Tiers-Monde - Stabilisation et développement de communautés indiennes, Tame en Colombie		23.000.--	
- Terre des Hommes, Genève - Culture d'aliments de base dans des coopératives agricoles de Colombie		52.000.--	
- IRED - Fonds d'échanges et d'appuis de groupements locaux sud/sud		25.000.--	
- Action du Jeune Fédéral		35.000.--	
- IUED - Bourses pour étudiants du Tiers-Monde		110.000.--	
- Faculté de médecine de l'université de Genève			
Coopération avec le centre universitaire des sciences de la santé à Yaoundé, Cameroun		30.000.--	
- Ecole d'architecture de l'université de Genève - Programme de coopération technique suisse, projet zone Nylon, Douala, Cameroun		16.300.--	1.390.837.--

Reste à verser sur 1985 : Frs. 109.163.--

2) Aide humanitaire :			
versés au CICR :			
- Assistance médico-chirurgicale au Kampuchea		60.000.--	
- Séisme de Mexico		300.000.--	
- Cyclone au Bangladesh		200.000.--	
- Eruption volcanique en Colombie		300.000.--	860.000.--

Budget prévu pour 1986 :

Pour la coopération au développement 1.750.000.--
 Pour l'aide humanitaire : la somme dépendra des événements pour lesquels l'Etat sera sollicité.

Fonctionnement :

Le Conseil d'Etat décide de l'octroi des subventions. L'étude et les propositions de soutien financier de projets en faveur du Tiers-Monde dépendent du bureau du Conseiller d'Etat à la Prévoyance Sociale et à la Santé Publique. La Fédération Genevoise de Coopération, comme partenaire privilégié de l'Etat, étudie les dossiers, donne son préavis, puis assure le suivi du projet.

L'Etat collabore également avec la Direction du Département Politique Fédéral, et dans certains cas, directement avec des associations d'entraide.

L'Etat soutient encore la formation d'étudiants du Tiers-Monde - bourses d'études pour l'IUED, par ex. - et l'échange de cadres et professeurs - par ex. avec la faculté de médecine ou l'école d'architecture, de l'université -.

Les subsides en faveur de l'aide humanitaire sont votés directement par le Grand Conseil, et prélevés sur les produits du Droit des Pauvres.

Historique :

En juin 1962, un crédit extraordinaire de Frs. 1.250.000.-- est ouvert pour financer diverses actions de coopération, pour les années 62-66.

En 1966, la décision est prise par le Conseil d'Etat de faire figurer au budget ordinaire, dès 1967, une somme de Frs. 500.000.-- pour l'aide technique aux pays en voie de développement. Ce poste au budget a été régulièrement augmenté pour atteindre Frs.1.500.000.- en 1985, Frs.1.750.000.- en 1986, puis Frs.2.000.000.-- en 1987.



LISTE DES MEMBRES DE LA F.G.C.

ACCUEIL TIERS-MONDE (ATM)
Case postale 306, 1211 Genève 1 - 31 09 56

ACTION SUISSE EN FAVEUR DE LA BOULANGERIE COOPERATIVE CAMEROUNAISE (ASBOCA)
s/c J.-C. Genecand, av. Pictet-de-Rochemont 29, 1207 Genève - 36 99 35

AIDE SUISSE DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE EN HAITI
Case postale 317, 1227 Carouge - 71 36 15

ALBORADA
Case postale 217, 1211 Genève 8 - 28 89 94

ASSOCIATION DES CENTRES MEDICO-EDUCATIONNELS - CHILI
Case postale 99, 1219 Aire - 97 19 80 ou 96 36 26

ASSOCIATION INTERNATIONALE CONTRE LA TORTURE (AICT)
Case postale 84, 1211 Genève 20 - 34 65 23

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT NATUREL D'UNE ARCHITECTURE ET D'UN URBANISME AFRICAINS (ADAUA)
Route de Ferney 10, 1202 Genève - 33 13 10

ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC LE NICARAGUA ET EL SALVADOR
Case postale 576, 1211 Genève 1 - 31 52 73 ou 20 35 27

ASSOCIATION SUISSE DES AMIS D'HAITI (ASAH)
s/c G. Gaudin, ch. Louis-Valencien 5, 1226 Thônex - 48 62 17

ASSOCIATION SUISSE-CAMEROUN (ASC)
Route de Ferney 10, 1202 Genève - 33 13 10

ASSOCIATION SUISSE ROMANDE DE SOUTIEN A LA «SCOD»
(Société coopérative œcuménique de développement)
Rue du Vieux-Billard 3A, 1205 Genève - 21 20 71

CARABAYA PEROU
Rue Hugo-de-Senger 10, 1205 Genève - 20 89 67

CARITAS GENEVE (Service tiers-monde)
Case postale 166, 1211 Genève 4 - 20 21 44

CENTRALE SANITAIRE SUISSE (CSS), Section genevoise
s/c Dr A. Oltramare, place Cornavin 4, 1201 Genève - 32 81 31

CENTRE DE COOPERATION TECHNIQUE ET DE RECHERCHE POUR L'EDUCATION DES TRAVAILLEURS DANS LES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT (CECOTRET)
Case postale 306, 1211 Genève 1 - 31 09 56

CENTRE EUROPE - TIERS-MONDE (CETIM)
Quai Wilson 37, 1201 Genève - 31 59 63

CENTRE SOCIAL PROTESTANT (CSP)
Case postale 177, 1211 Genève 8 - 20 78 11

COMMISSION TIERS-MONDE DE L'EGLISE CATHOLIQUE (COTMEC)
Case postale 99, 1211 Genève 9 - 29 58 50

DECLARATION DE BERNE (DB), Comité genevois
s/c J.-P. de Greck, av. Adrien-Jeandin 18, 1226 Thônex - 49 10 31

EDUCATION & LIBERATION
Rue Argand 3, case postale 61, 1211 Genève 28 - 32 31 41

EGLISE NATIONALE PROTESTANTE DE GENEVE (Commission tiers-monde)
Rue du Cloître 2, case postale 92, 1211 Genève 3 - 21 85 33

ENFANTS DU MONDE
Case postale 159, 1218 Grand-Saconnex - 98 88 81

FRERES DE NOS FRERES
Rue Michel-Chauvet 22, 1208 Genève - 35 30 74

GENEVE TIERS-MONDE
Rue de Carouge 53, 1205 Genève - 29 67 68

GROUPE DE RECHERCHE AUDIO-VISUEL SUR LE DEVELOPPEMENT (GRAD)
s/c C. Rapp, av. de Bel-Air 38, 1225 Chêne-Bourg - 49 88 77

HELVETAS, Groupe de Genève
Case postale 181, 1211 Genève 25 - 33 31 20

INNOVATIONS ET RESEAUX POUR LE DEVELOPPEMENT (IRED)
Rue de Varembe 3, case postale 116, 1211 Genève 20 - 34 17 16

INSTITUT SUISSE DE LA VIE
Rue Saint-Ours 6, 1205 Genève - 29 99 29

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'ETUDES DU DEVELOPPEMENT (IUED), Service Etudes et Projets
Case postale 136, 1211 Genève 21 - 32 59 82

INTER-PROGRESS
Quai Gustave-Ador 20, 1207 Genève - 36 94 89 ou 35 05 82

JARDINS DE COCAGNE
s/c R. Cadotsch, rue Lamartine 17A, 1203 Genève - 45 36 16

MAGASINS DU MONDE
Boulevard Carl-Vogt 7, 1205 Genève - 29 83 30

MOUVEMENT ANTI-APARTEID SUISSE (MAAS), Section de Genève
Rue Ami-Lévrier 15, 1201 Genève - 32 43 62

MOUVEMENT POUR LA COOPERATION INTERNATIONALE (MCI)
s/c C. Escher, rue du Nant 30, 1207 Genève - 35 57 44

MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES (MPF), Fédération genevoise
Rue Etienne-Dumont 1, 1204 Genève - 29 72 30

SERVICE D'ENTRAIDE ET DE DEVELOPPEMENT DES UNIONS CHRETIENNES (SEDUC) - UCF/UCJG
s/c R. Wyler, ch. du Moulanaïs 4, 1253 Vandœuvres - 47 66 77

SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI), Section suisse
Rue Petiot 8, 1211 Genève 11 - 28 36 88

SOCIETE RELIGIEUSE DES AMIS (QUAKERS), Groupe de Genève
s/c E. Dommen, ch. des Mollies 100, 1293 Bellevue - 74 18 84

SYNDICAT INTERPROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES (SIT)
Case postale 343, 1211 Genève 3 - 20 50 44

TAMAZALAK
Case postale 54, 1211 Genève 9 - 29 79 80

TERRE DES HOMMES SUISSE, Section de Genève
Rue Michel-Chauvet 22, 1208 Genève - 36 36 36

UNION DES SYNDICATS DU CANTON DE GENEVE (USCG)
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - 31 84 30



FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

**Rue Rothschild 24
Case postale 136
1211 GENEVE 21**

**Tél. (022) 32.59.82
CCP 12-1186-1**